

## LE SÉNAT

Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

### LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE—CHANGEMENT DANS LA  
REPRÉSENTATION DES COMMUNES

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message où elles informent le Sénat que le nom de M. Rodriguez a été substitué à celui de M. Orlikow sur la liste des membres du comité spécial mixte de la politique de l'immigration.

### LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES, LA LOI SUR LES TRAITEMENTS ET LA LOI SUR LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

BILL MODIFICATIF—1<sup>re</sup> LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du bill C-44, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la loi sur les traitements et la loi sur les secrétaires parlementaires.

(Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2<sup>e</sup> lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain.

### LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

1<sup>re</sup> LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à régler le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

(Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

Le sénateur Perrault propose: Que la 2<sup>e</sup> lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain.

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose le document suivant:

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 6 de la loi sur le ministère de l'Agriculture, chapitre A-10, S.R.C., 1970.

### LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

BILL MODIFICATIF—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

Le sénateur Argue, président du comité permanent de l'agriculture, présente le rapport suivant:

Le jeudi 24 avril 1975

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture à qui a été renvoyé le bill C-34 intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole» a, conformément à son ordre de renvoi daté du mardi 22 avril 1975, étudié ledit bill et en fait maintenant rapport avec l'amendement suivant:

Retrancher le mot «trente-cinq» et le remplacer par le mot «quarante» aux lignes 41 et 47 de la page 2, aux lignes 7 et 15 de la page 3 et aux lignes 6 et 34 de la page 8.

Le Comité désire de plus faire deux recommandations qui ont résulté de ses délibérations.

Premièrement, le Comité souhaite que la Société du crédit agricole joue un rôle plus important lors de l'allocation du crédit aux agriculteurs en vue du développement de la production agricole du Canada.

Le Comité recommande donc que le gouvernement envisage l'opportunité d'accroître le capital de la Société du crédit agricole de cent millions de dollars à cent vingt-cinq millions de dollars.

Deuxièmement, le Comité craint que l'actuelle tendance à la hausse du prix des terres et autres capitaux agricoles ne se poursuive et que les niveaux maximum de prêts permis en vertu de la Loi ne suffisent plus bientôt à subvenir aux besoins des nouveaux agriculteurs et même à ceux des agriculteurs déjà établis.

Le Comité recommande donc que le gouvernement envisage l'opportunité d'augmenter les niveaux maximum des prêts qui peuvent être consentis aux nouveaux et jeunes agriculteurs, en vertu des parties III et IV de la loi; ce niveau maximum des prêts devrait passer de cent cinquante mille dollars à deux cent mille dollars. De même le niveau maximum des prêts qui peuvent être consentis en vertu de la partie II de la loi aux agriculteurs plus âgés et déjà établis devrait passer de cent mille dollars à cent cinquante mille dollars.

Le Comité croit que les modifications apportées par le bill à la loi sur le crédit agricole sont importantes et nécessaires. Toutefois, le Comité croit que peut-être un peu plus de souplesse dans les capitaux de la Société et dans le niveau maximum des prêts serait extrêmement utile à l'accroissement de la production agricole du Canada et à l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs.

Respectueusement soumis.

Le président,  
Hazen Argue

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce rapport sera-t-il étudié?